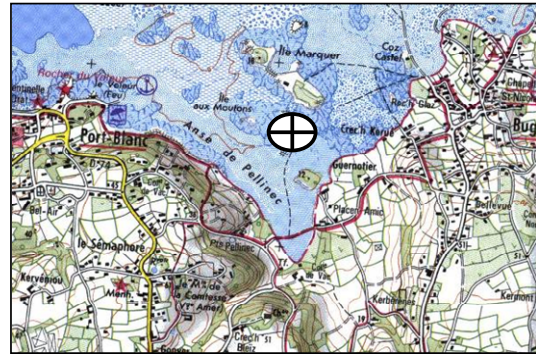




Pôle Santé Environnement

Commune : PENVENAN
 Lieu : Pellinec
 Coquillage suivi : Coques (*Cerastoderma edule*)



Renseignez-vous sur les interdictions temporaires sous l'onglet alerte avant d'aller pêcher

SITE INTERDIT

Pour la pêche à pied récréative des coquillages

SITE INTERDIT PAR ARRETE PREFECTORAL

Localisation / Environnement

Ce gisement de coques est situé à l'Est de l'anse de Pellinec à 200 m du rivage. Le littoral présente une urbanisation diffuse et n'est pas desservi par un réseau d'assainissement collectif. La pêche et le ramassage de tous coquillages sont interdits au sud d'une ligne joignant la cale de Port-Blanc, l'île aux moutons, la pointe Sud de la petite île, la roche d'Ar C'hoz Kastell et la pointe de Crec'h Kerue, par arrêté préfectoral du 22 septembre 2016.

Evolution des résultats d'analyses bactériologiques

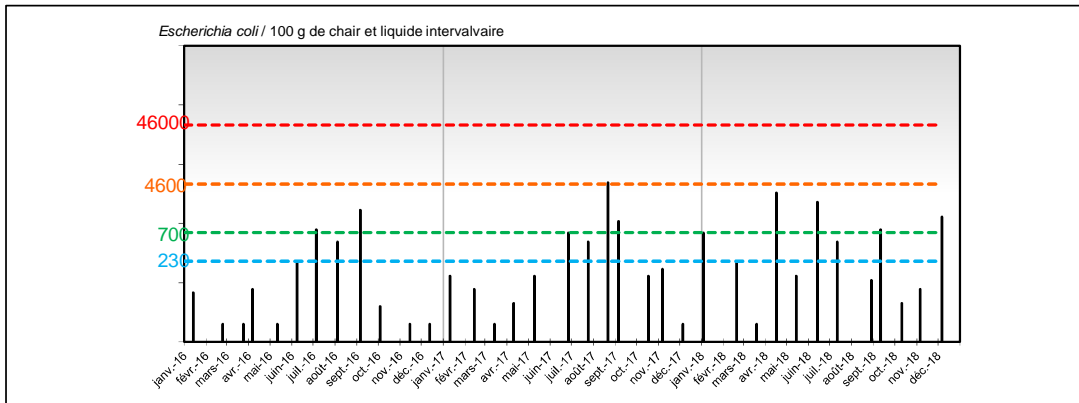


Tableau de répartition des résultats

Paramètre	Escherichia coli / 100 g de chair et liquide intervalvaire				
Classes	≤ 230	230 et ≤ 700	700 et ≤ 4600	4600 et ≤ 46000	> 46000
Qualité	BONNE	MOYENNE	MEDIOCRE	MAUVAISE	TRES MAUVAISE
Résultats	23	5	7	1	0
Fréquences	63,9%	13,9%	19,4%	2,8%	0,0%

Conclusion

Le gisement présente une qualité bactériologique dégradée en saison estivale, dégradation due à des insuffisances dans la collecte et le traitement des eaux usées. Un résultat de mauvaise qualité a été observé en août 2017. La consommation de coquillage ne peut être considérée comme sans risque pour la santé. La cuisson ne peut que réduire ce risque sans pour cela le supprimer.

La pêche à pied y demeure interdite.

